

**Billet****Simplification**

*Le choc de simplification voulu par le gouvernement peine à se mettre en place. Selon Alain Lambert chargé du dossier, ce serait lié à l'administration centrale qui peine à réduire le volume de sa « production ». D'après lui, les préfets reçoivent chaque jour « 320 pages de circulaires ». Le coût de la complexité du droit en France s'élèverait à 3 points de PIB, soit 60 milliards d'euros selon la Communauté européenne et l'OCDE. Le processus de simplification devrait cependant s'accroître après les vacances. La difficulté vient en partie du fait que chaque modification du fonctionnement de l'Etat vient affecter un secteur d'activité. Et cela dépasse la seule fonction publique. La suspension de l'obligation faite aux TPE (Très petites entreprises) de moins de 3 M€ de CA de déposer leur bilan à provoquer une réaction de la présidente de la fédération des experts comptables. La mise à plat de*

*la formation et la reprise en main nécessaire de ce secteur ont ému les CCI. De même les rapprochements des agences de l'Etat agacent les organismes concernés. La fusion des organismes de prélèvements sociaux, organismes de sécurité sociale ou des caisses de retraites, dans un souci d'équité et de réduction des coûts de fonctionnement, ne fait pas que des heureux. Cela se traduirait par des réductions de poste dit-on. Peut-être, mais il faudra bien alléger le poids administratif, y compris dans les organismes paritaires, payés par les entreprises et les salariés. Et cela devrait permettre de réorienter l'emploi vers du travail productif au lieu de l'administratif. On n'échappera pas à ces changements qui seront d'autant plus douloureux qu'on tardera à les mettre en œuvre. Dans ces domaines comme dans d'autres, les peurs seraient mauvaises conseillères.*

Antoine Gasquez